

OBJET / GAIA

**SDEPA :
enfouissement
réseaux BT à la
route de la
Pouponnière**

**DATE DE
CONVOCATION :
DEIALDIAREN DATA :**
4 juin 2020

Nombre de conseillers en
Exercice / ordezkarien
kopuru orokorra : 29

Nombre de présents / 28
hor zirenak:

Nombre de votants / 29
bozkatu dutenak :

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren
Delibero Erregistroaren Agiria**

SEANCE DU 11 JUN 2020

L'an deux mille vingt, le onze juin, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des sports, en séance publique, sous la présidence de Madame **Eliane AIZPURU**, première adjointe.

Etaient présents / Hor zirenak : Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepont-Larronde, M. Peio Etcheleku, Mme Corinne Othatceguy, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Nicole Amestoy, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Isabelle Ayerbe, M. Jean-François Lacosta, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Carmen Gonzalez, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Michel Duthilleul, Mme Lilian Hirigoyen, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : M. Christian Devèze, Maire.

Procuration / Ahalordea : M. Christian Devèze à Mme Eliane Aizpuru.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, M. Jean-Paul Eyherachar est désigné secrétaire de séance.

Objet : Electrification rurale – Programme « Syndical Esthétique (Communes Urbaines) 2019

Approbation du projet de financement de la part communale – Affaire n°18EF039

M. Magis, adjoint, informe le Conseil municipal qu'il a demandé au Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : enfouissement des réseaux BT, route de la Pouponnière.

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'entreprise ETPM.

M. Magis, précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale « Syndical Esthétique (communes urbaines) 2019 », propose au Conseil municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de M. Magis et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Syndicat d'Energie, de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

Montant des travaux T.T.C.....	110 846,27 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus.....	11 084,63 €
Frais de gestion du SDEP.....	4 618,59 €
TOTAL.....	126 549,49 €

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

Participation du Syndicat.....	72 000,00 €
T.V.A préfinancée par SDEPA.....	20 321,82 €
Participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres.....	29 609,08 €
Participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres).....	4 618,59 €
TOTAL.....	126 549,49 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses « Fonds libres », le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.
- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :




Christian DEVEZE
Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza